



Conférence bretonne de l'énergie Groupe de travail « Maîtrise de la demande en énergie (MDE) et territoires »

Compte-rendu de la Réunion du 17 mars 2011 (au Conseil régional, Rennes)

* * *

Animation : Madame I. GRAVIERE-TROADEC (Secrétaire Générale aux Affaires Régionales), monsieur D. RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat).

Présentation : Conseil régional de Bretagne (F.X. DEBLIGNIERES, Chef du service Aménagement durable et énergie, M. LE MENN, chargé des politiques énergétiques et de la planification), DREAL : A. PAISANT-BEASSE, Responsable du Service Climat, Énergie, Aménagement et Logement, B. BOUCHET, Adjointe de division Climat Air Énergie), ADEME Bretagne (Y. BASSET, Directeur-adjoint, N. PICOU, chargé des économies d'énergie).

Présents : voir liste en annexe.

Ordre du jour :

- Introduction ;
- Rappel des objectifs MDE chiffrés dans le pacte électrique
- Déroulement du programme d'actions : méthodologie « Fiches actions pacte électrique breton - MDE »
- Modalités d'identification et de mise en oeuvre des actions : présentation du projet de convention-cadre type. Explicitation du tableau « Modalités d'action des partenaires ».

Introduction :

Contexte : signature du pacte électrique ; maintenant, chaque acteur doit contribuer à sa réussite (engagement des différents acteurs sur des actions concrètes de MDE), et une mise en œuvre immédiate. Depuis la dernière conférence CBE de septembre 2010, des réunions de travail ont eu lieu entre les services de l'Etat/Ademe/Région et certains acteurs ciblés, qui ont permis de mieux définir les contours des actions pré-inscrites au pacte, de les rendre opérantes et de proposer des modalités d'actions concrètes sur certaines cibles. D'autres actions sont moins mûres et nécessitent un positionnement clair des acteurs concernant leur niveau d'engagement.

Objectif GT : mettre à niveau les membres du GT sur les actions MDE ; travailler ensemble sur les premières actions prévues dans le pacte ; proposer aux partenaires des modalités d'action ; faire émerger des projets locaux ou thématiques. Ce GT doit permettre de construire ensemble une cohérence dans le déploiement des actions et d'aboutir à un engagement des différents acteurs sur les actions de MDE.

Présentation stratégie globale Etat/Région/ADEME en matière de MDE : le plan d'actions de MDE s'articule autour de deux axes complémentaires :

- un axe « filière », dans la continuité du déploiement Vir'volt : à cet effet, un plan d'action détaillé se construit progressivement, dont l'état d'avancement est présenté ce jour, et qui sera détaillé à chaque conférence bretonne de l'énergie. A ce stade, des acteurs ont été identifiés ; le GT, ainsi que des appels à manifestation d'intérêts par la suite, permettront à tout autre acteur de s'engager sur des actions, voire d'en proposer de nouvelles.
- un axe « territorial » : à cet effet plusieurs pistes seront suivies, dont des Appels à projet de MDE permettant de faire émerger un ou plusieurs projets de territoire.

Rappel des objectifs MDE chiffrés dans le pacte électrique :

Rappel sur la méthode ayant permis de fixer à 950 GWh les économies attendues en 2015 : division par 2 puis par 3 de la croissance de la consommation électrique globale aux horizons 2015 puis 2020 (correspond au scénario RTE « MDE renforcé »).

Présentation des économies d'énergie attendues par secteur sur la base du retour d'expérience Vir'volt : après un rappel du bilan des consommations électriques par secteur en Bretagne, un zoom est fait sur l'extrapolation au niveau régional des gisements identifiés à l'échelle Vir'volt, en termes d'économie d'énergie et d'actions possibles de MDE ; présentation des gisements par secteur sous forme de %.

Echanges sur les chiffres : cette approche vise à identifier les gisements d'économie d'énergie qui permettront d'atteindre l'objectif de 950 GWh d'économies en 2015. La stratégie consiste, dans un premier temps, à mettre en œuvre les actions reproductibles étudiées dans la phase test de l'opération pilote Vir'volt, puis dans un second temps à rechercher des leviers d'action sur les autres cibles à l'échelle de la Bretagne. La question posée aux participants du GT est la suivante : quelle est la capacité de chacun à s'engager sur chacune des cibles identifiées ?

L'enquête transmise en amont du GT (tableau « Modalités d'action des partenaires ») a vocation à recenser les modalités d'action envisagées par les partenaires, dans l'optique de contractualiser à terme (engagements et gains en énergie attendus) via des conventions cadre et conventions thématiques. Les « Fiches actions - pacte électrique » permettront le suivi des engagements pris et de l'avancement du pacte.

FFBTP35 : les professionnels du bâtiment sont mobilisés depuis plus d'un an ; ont réalisé des enquêtes pour identifier les besoins des professionnels du BTP ; sont en capacité de répondre à un marché (20% des entreprises formées sur l'énergie), qui est insuffisant aujourd'hui ; demande d'une intervention forte des pouvoirs publics pour créer une spirale vertueuse.

Méthodologie de mise en œuvre des premières actions de MDE sur le territoire :

Le plan d'action se décline en action et sous-actions. Les 12 « Fiches action » transmises en préparation du GT ont vocation à être ajustées et précisées avec les membres du GT. Elles détaillent les grands axes d'action déclinés dans le pacte électrique pour la MDE. Elles seront complétées par la suite par des « Fiches sous-actions » précisant le « qui fait quoi », les acteurs associés, l'état d'avancement, etc. à un niveau opérationnel. Sur les 12 actions identifiées, un focus est fait sur 7 d'entre elles, en distinguant les actions/sous-actions nouvelles et les actions/sous-actions à renforcer.

- 2 Certificats d'économie d'énergie
- 3 Programme d'action dans le logement privé - précarité énergétique
- 4 Programme d'action dans le logement privé
- 5 Programme d'économies dans le logement social
- 6 Programme d'économies dans les exploitations agricoles
- 7 Programme d'économies dans les industries agro-alimentaires
- 8 Programme d'économies dans les autres secteurs d'activité
- 9 Actions spécifiques à la consommation de pointe - Ecowatt
- 10 Actions spécifiques à la consommation de pointe - Effacement diffus
- 11 Orientation des choix d'investissement et information des consommateurs
- 12 Accompagnement des acteurs professionnels

Déroulement du programme d'actions, actions nouvelles en attente de partenariat :

L'ADEME expose quatre actions en attente de mise en œuvre, issues du retour d'expérience Vir'volt. Pour se concrétiser, celles-ci nécessitent l'engagement d'acteurs pré-identifiés. Objectif : chaque acteur intéressé est invité à s'engager ou proposer des solutions complémentaires.

Présentation « 4. Programme d'action dans le logement privé » ; débat :

FFBTP 35 : pas forcément besoin d'un fond d'aide aux travaux supplémentaire mais plutôt d'une mise en cohérence des aides existantes qui permettrait aux particuliers de passer à la phase de mise en œuvre des travaux après diagnostic ; par exemple au travers d'un guichet unique ou d'un outil global.

Réponse : la proposition sera étudiée par le comité de suivi du pacte électrique (Etat/Région/ADEME).

Riac Breizh : pas certain que les artisans soient les plus à même de porter une réponse énergétique globale ; entrée maîtrise d'œuvre nécessaire ; quelle relation avec les maîtres d'œuvre aujourd'hui ?

Réponse : CAPEB/FRB indiquent que les programmes existants « Pros de la performance énergétique » ou « Eco-Artisan » visent à apporter une réponse globale au particulier. Le comité de suivi du pacte électrique précise qu'un des pilotes identifiés pour la cible Bâtiment est la Chambre des métiers et de l'artisanat qui devra garantir qu'une réponse globale est bien apportée. Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre est un acteur important pour des opérations lourdes de réhabilitation, mais n'est pas nécessaire pour des opérations très simples (ex : isolation des combles), qui représentent pourtant un gisement important.

CAPEB : précise que beaucoup d'artisans ne franchissent pas le cap de la certification car sont en attente d'une meilleure visibilité du marché du BTP (aujourd'hui en crise) ; besoin d'une forte communication des pouvoirs publics (notamment sur la nécessité de recourir à des professionnels formés pour mettre en œuvre des techniques pointues, signes de « reconnaissance de la qualité ») et d'un grand chantier pour le Bâtiment (pour que les artisans investissent dans la formation et la certification de la performance énergétique des bâtiments).

FRB : avertit du risque de communiquer sur des messages contradictoires ; inciter les particuliers à réaliser des travaux simples et peu coûteux sans recourir à des professionnels pourrait « tuer » le gisement d'économie d'énergie.

J.LUCAS (CNAM) : avertit du risque lié au recours systématique au Bois-Energie (action en faveur de l'appoint bois), notamment en termes de pollution locale ; préconise qu'on favorise l'utilisation de la biomasse en général plutôt que du bois en particulier.

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique précise que l'idée est bien de promouvoir des équipements à la fois existants (offre structurée) et performants (notamment en termes de pollution).

Voltalis : rappelle le fonctionnement de son dispositif d'effacement diffus (boîtiers BluePod) permettant une MDE notamment en pointe ; propose aux fédérations du bâtiment un partenariat : mise à disposition des données de consommation réelle chez des particuliers ayant réalisé des travaux, afin de valider les signes de « reconnaissance de la qualité ».

Delta Dore : le sous-équipement des foyers en outils de gestion énergétique est notable ; or, une meilleure connaissance des consommations agit fortement sur les comportements. Delta Dore partage cependant son expérience concernant les « dérives » de clients qui n'optimisent pas leur système de chauffage sur la durée malgré leur domotique (équipement de régulation performant). Delta Dore propose une expérimentation avec un consortium sur un territoire donné pour agir tout autant sur le volet comportemental que technologique (test équipements type afficheur déporté de la consommation et dépassement seuil, ainsi que dispositifs de délestage progressif).

ALE St-Brieuc : le bilan de la phase test Vir'volt révèle qu'une mobilisation large et pérenne des particuliers pour réduire leur consommation nécessite des aides supplémentaires pour inciter le passage à l'acte et la mobilisation des CEE ; seul moyen d'atteindre les objectifs du pacte électrique.

BMO : limite du dispositif « Habiter Mieux » ciblé sur les propriétaires occupants, qui ne permet pas de répondre aux besoins dans le cadre de copropriétés (cf. *infra*).

Présentation « 8 . Programme d'économies dans les autres secteurs d'activité » : GMS, IAA, autres industries ; débat :

PBE+ : réunion avec DREAL 16/03 ; le Programme Bretagne Environnement +, porté par l'Union des Entreprises MEDEF Bretagne pourrait servir de support à une action globale (sensibilisation, etc.) vis-à-vis des industriels ; réunion avec CCIR prévue pour envisager les pistes d'action.

GDF Suez : le secteur est très bien structuré sur des actions d'efficacité énergétique. La filiale du groupe se positionne depuis longtemps sur ce marché et propose des offres (audits énergétiques, diagnostics de performance énergétique, préconisations, etc.) aux entreprises sur le territoire breton.

Présentation « 6. Programme d'économies dans les exploitations agricoles » ; débat :

La cible ne représente pas un gisement très important relativement au logement privé ou IAA, cependant bénéficie d'une dynamique facilitant la mobilisation et l'atteinte rapide des objectifs. Le comité de suivi du pacte électrique propose parmi les actions identifiées la mise en place d'un comité de pilotage régional sur ces actions. Question : est-ce que le diagnostic énergétique est un outil intéressant à généraliser pour les bâtiments d'élevage ?

Chambre d'Agriculture 22 : a participé à ce type d'action dans Vir'volt et fait le parallèle avec le logement privé : approche globale nécessaire. Le diagnostic est un outil pertinent et nécessaire pour cibler au cas par cas les actions les plus efficaces. Des outils de gestion sont par ailleurs nécessaires. L'existence de leviers financiers lisibles (guichet unique) facilite la mise en oeuvre des actions (cf. *supra* logement privé). La CA 22 souligne l'intérêt du portage des actions de MDE par les groupements de producteurs.

Présentation « 12. Accompagnement des acteurs professionnels » ; débat :

Présentation de l'étude lancée, visant à confirmer ou infirmer l'opportunité de créer une cellule d'animation et un centre de ressources pour l'habitat durable et la performance énergétique à destination des professionnels. Question : compte tenu du besoin d'identifier les partenaires les plus compétents pour cette mission, quels acteurs sont prêts à s'engager ?

FRB : insiste sur la nécessité d'actionner les bons leviers ; les professionnels BTP sont prêts à se mobiliser mais le marché de la construction durable ne représente aujourd'hui que 20% du marché global. Un levier efficace serait de dynamiser très fortement ce marché afin que les professionnels s'y engagent.

Déroulement du programme d'actions, poursuite et renforcement d'actions en cours :

Présentation « 3. Programme d'action dans le logement privé - précarité énergétique » ; débat :

Programme « Habiter Mieux » abondé pour la Bretagne à hauteur de 6M€ pour 2011 (4ème région française en volume de crédits alloués) ; représente environ 3 000 logements à rénover en 2011 ; le montant de la

dotation Anah pourra être supérieur les prochaines années si engagement important de crédits dès 2011 (l'objectif de 5M€/an inscrit dans le pacte pourrait ainsi être dépassé). Les services de l'Etat rencontrent les délégataires d'aides à la pierre dans des enceintes dédiées (CRH, etc.). Les Conseils généraux et les collectivités disposent d'acteurs sociaux sur le terrain qu'il est nécessaire de mobiliser. A noter, le premier contrat local d'engagement a été signé avec la CIDERAL. Rappel principe de l'aide Anah « Habiter Mieux » : 1 100€ Aide de solidarité écologique (ASE) + 500€ si les collectivités abondent également de 500€.

ALE St-Brieuc : le dispositif « Habiter Mieux » (ex-FART), qui a été fortement abondé pour 2011, n'est pas un outil adapté pour répondre à l'enjeu (trop d'inertie, trop d'ingénierie d'instruction, montant d'aide trop bas, et problème de la cible « précarité énergétique » qui n'est pas en capacité de réaliser des travaux si reste à payer).

BMO : le programme Habiter mieux est difficilement mobilisable (propriétaires occupants aux revenus trop faibles pour passer à la mise en oeuvre des travaux) et inapplicable aux copropriétés dans les faits.

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique réfléchit avec l'Anah à la mise en place d'un outil spécifique plus adapté (notamment pour les grandes métropoles type Rennes ou Brest) ; en attendant, il faut intensifier les signatures de conventions (contrats locaux d'engagement) préalables à la mise en place du dispositif.

FFBTP35 : le repérage des propriétaires occupants passera nécessairement par du porte-à-porte.

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique indique que plusieurs pistes sont creusées par les délégataires, comme par exemple l'utilisation des services de livraison de repas à domicile comme support du repérage des PO en situation de précarité énergétique et désirant améliorer leur logement.

Pays de St-Brieuc : les collectivités s'attendent mutuellement sur ce sujet. Quelle sera la participation de la Région Bretagne en tant que collectivité ? Il est indispensable de trouver les moyens de récompenser les efforts réalisés par les particuliers.

Réponse : le Conseil régional n'a pas la compétence des collectivités délégataires des aides à la pierre ; il se positionnera une fois que les collectivités locales se seront engagées.

CG 56 : un contrat local d'engagement est en cours de finalisation ; difficulté pour financer la part résiduelle. Comment mobiliser le réseau bancaire ?

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique indique qu'une sous-action « 4.5. Facilitation de l'accès aux produits bancaires dédiés » est prévue à ce titre (action auprès des banques).

CG 29 : le dispositif a pour objectif 25% d'économie d'énergie mais il est utile seulement s'il traite l'ensemble des enjeux : précarité énergétique, habitat indigne, etc. CG 29 expose un retour d'expérience sur les visites « Eau-Energie » mises en place chez les particuliers : sur 90 visites, aucune n'a abouti sur des travaux du fait des situations d'extrême précarité ; les ménages en situation d'extrême précarité ne sont pas la bonne cible de tels programmes d'aides.

FRB : quelle catégorie de revenus est concernée par le programme « Habiter Mieux » ?

Réponse : il s'agit des revenus « modestes » (< 11 358 €/an 1pers., < 16 611€/an 2 pers.) et « très modestes » (< 8 737 €/an 1 pers., <12 778 €/an 2 pers.) selon les critères de l'Anah, qui sont éligibles aux autres aides de l'Anah (l'ASE est nécessairement versée en complément d'une autre aide Anah). A noter, les travaux vont parfois entraîner une croissance de la consommation pour des particuliers dont les revenus ne permettaient pas de consommer (on quitte une situation d'extrême inconfort, avec comme effet non désiré une hausse des consommations).

Présentation « 5. Programme d'économies dans le logement social » ; débat :

Objectif : 10% du parc chauffé à l'électricité, avec 40% de gains en énergie. Les conventions d'utilité sociale (CUS) sont en cours de renégociation avec les bailleurs sociaux (signature avant le 30/06/11). La révision du PO FEDER en cours devrait aboutir à ce que 5,6 M€ de crédits FEDER soient réaffectés *in fine* à la rénovation thermique des logements sociaux.

CG 56 : selon ARO HLM, certains bailleurs sociaux ont un déficit d'ingénierie pour effectuer ces actions.

Présentation « 6. Programme d'économies dans les exploitations agricoles » ; débat :

Post GT - Rectification diapo 28 : 40% à 50% correspond bien aux économies sur les tanks à lait (correspondant à 20% sur l'exploitation). L'idée à terme est d'équiper en série les tank à lait avec des pré-refroidisseurs lors de chaque renouvellement d'équipement ou équipement neuf.

DRAAF : regrette qu'aucune action n'évoque le Plan de Performance Energétique des bâtiments d'élevage (PPE) ; besoin de faire connaître le plan au plus grand nombre.

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique indique qu'une sous-action « 7.3 PAAR » a pour vocation de faire le lien avec les dispositifs en place, notamment le PPE. La DRAAF fournira une présentation du PPE qui sera transmise aux participants au GT.

Déroulement du programme d'actions, échanges sur le plan d'action dans son ensemble :

ALE Rennes (CLE) : les espaces info énergie sont présents pour le secteur privé, mais sont mal identifiés par le particulier ou le petit industriel. Besoin de renforcer la communication sur leur existence et de s'appuyer sur eux pour déployer les outils.

Sté Delta Dore : il est nécessaire de sensibiliser le particulier à l'utilisation correcte et donc optimisée de leurs installations (chauffage/ECS, outils de domotique - ensemble des techniques relatives à l'automatisation appliquée aux locaux d'habitation, dans les domaines de la gestion d'énergie, etc.) et de mettre en place des indicateurs de consommation (afficheurs déportés, alertes de surcoût, consommation de tel type d'équipement, etc.). Un travail avec les fournisseurs (obligés du dispositif CEE), qui sont les plus à même de donner ces indicateurs aux particuliers, est nécessaire.

CURC 35 : s'étonne qu'EcoWatt et l'effacement diffus n'aient pas été abordés ; demande quels sont les leviers existants pour obliger les fournisseurs à une tarification différenciée type HP/HC, EJP, Tempo, etc. (incitation tarifaire primordiale sur la consommation électrique) ; fait référence à la « prime à la casse » pour le chauffage électrique pour sortir de l'installation systématique des chauffages électrique dans les constructions neuves.

Réponse : le comité de suivi du pacte électrique indique :

- *que les partenaires du pacte sont en attente des bilans EcoWatt 2010/2011 (conférence de presse EcoWatt le 30 mars) et effacement diffus pour les présenter en séance plénière.*
- *que s'agissant de l'obligation d'une tarification différenciée incitant aux économies, le Conseil régional arrive aux limites de ses compétences : il s'efforce cependant d'alerter, en relayant auprès des services de l'Etat la nécessité d'encourager ces dispositifs tarifaires. Les services du Conseil régional et de l'Etat travaillent avec RTE pour identifier quelles marges de manœuvre sont envisageables notamment au travers d'expérimentations locales. L'Etat précise que le contexte d'ouverture du marché de l'énergie (fortement accentuée avec la loi NOME de décembre 2010) rend difficile ce type de contrainte sur les fournisseurs, a fortiori quand les particuliers ont désormais le choix de faire appel à des fournisseurs qui proposent ce type de tarification. Notons que les institutions européennes considèrent le marché français comme pas encore suffisamment ouvert à la concurrence.*
- *que la « prime à la casse » pour le chauffage électrique a été débattue lors du GT de juillet et non retenue.*

J.LUCAS (CNAM) insiste également sur l'importance décisive du levier tarifaire dans la modification des comportements de consommation.

Voltalis : précise que, grâce à la plateforme internet, un suivi fin des consommations est d'ores et déjà mis à disposition de ses clients ; propose plusieurs pistes de partenariat possibles :

- une mise à disposition de sa page internet dédiée aux dispositifs mis en place en Bretagne dans le cadre du pacte électrique, afin de valoriser les actions menées ;
- la possibilité d'utiliser le démarchage ou l'installation des boîtiers BluePod comme support de l'identification des ménages en précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ;

- la mise à disposition des données de consommation réelles pour un suivi de l'impact sur la consommation des travaux de rénovation thermique des logements (ex : fédérations du bâtiment, cf. supra) ; possible mise à disposition des EIE qui pourraient utiliser les informations de consommation réelle pour orienter les particuliers vers des bouquets de travaux.

ENERCOOP : la mobilisation des acteurs et notamment des particuliers nécessite une forte campagne de communication pour relayer ce qui existe en termes d'aides et de perspectives.

FFBTP : le marché de la construction durable représente une opportunité pour l'emploi local.

Points d'actualité :

CEE :

Présentation dispositif CEE 2ème période ; les éligibles ont deux possibilités : contractualisation directe avec les obligés, mise en place d'une gestion « partagée ». La question qui se pose est de savoir si une mise en commun serait intéressante pour la valorisation des CEE des collectivités.

SDE 22 : évoque son retour d'expérience en tant que gestionnaire de CEE pour les collectivités ; la « rentabilité administrative » est mauvaise pour les actions sur le bâti (gestion lourde), moins vrai pour les actions sur l'éclairage public. La volatilité des prix de rachat des certificats évoquée est relative (+ ou - 8%) et ne constitue pas un frein.

Conclusion :

1 / Synthèse des éléments de discussion qui nécessitent des travaux et réflexions complémentaires :

- Aides aux travaux dans le logement : mise en cohérence des aides / guide synthétique des dispositifs / pertinence de la mise en place d'un guichet unique ou d'un outil global / assurances et produits bancaires ;
- Comportements individuels sur les consommations d'énergie : proposition d'expérimentation avec un consortium sur un territoire donné ;
- Mobilisation des CEE : outils et méthodes pratiques ;
- Dynamisation du marché de la construction durable : identification de leviers d'action ;
- Pédagogie auprès des particuliers sur les économies d'énergie : vulgarisation des différentes références réglementaires en termes de consommation / faire mieux connaître les EIE et renforcer leur rôle.

2 / Travaux à venir :

Des conventions de partenariat seront prochainement signées ; le projet de convention-cadre est en voie de finalisation. La prochaine étape consiste désormais en l'organisation de groupes de travail en format plus opérationnel, afin de travailler plus finement telle action ou telle thématique particulière. 2011 sera l'année de consolidation des engagements.

3/ Prochains rendez-vous :

- Présentation du bilan de Vir'volt au Pays de St-Brieuc le 8 avril à 17h, à St-Brieuc ;
- Retour enquête « Modalités d'action des partenaires » pour le 8 avril ;
- Séance plénière conférence de l'énergie le 19 avril à 15h30 à Rennes.

Conférence bretonne de l'énergie, GT MDE, le 17/03/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
ADEME	BASSET	Yvon	Directeur régional adjoint	OK
ADEME	PICOU	Nicolas	Chargé de mission Energie/Bâtiments/Collectivités/MDE-BBC/Précarité	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes (CLE)	GUILLOTIN	Daniel	Directeur	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc	FASSY	Sébastien	Directeur ALE Pays de Saint-Brieuc	OK
ALREN SARL - EDDA Energie SA	LUCAS	Marie Gabrielle	Ingénieure Recherche & Développement	OK
Cellule économique de Bretagne	MORIN	Yannick	Directeur	OK
Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor	QUENARD	Charlotte	Coordinatrice énergies Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor	OK
Chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor (CMA 22)	LEMAITRE	Emmanuel	Responsable de Bâtipole CMA 22	OK
Collectif Urgence Réchauffement Climatique (CURC 35)	AUBIN	Jean	Co-président	OK
Communauté d'agglomération de Brest (Brest Métropole Océane)	MINGANT	Sylvie	Responsable Energie	OK
Communauté d'agglomération Lannion (Lannion Trégor Agglomération)	CLEARC'H	Isabelle	Coordinatrice du service environnement et énergie	OK
Communauté d'agglomération Rennes (Rennes Métropole)	CATHERINE	Brendan	Mission Environnement	OK
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération)	LE DEVEDEC	Laurent	Responsable énergie, Direction architecture	OK
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne	DUBOIS	Marc	Conseiller éco-construction	OK
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL DE BRETAGNE (CESER)	LE MENN	Alain	Vice-président du CESER, membre de la Commission aménagement,	OK
CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	COLLOBERT	Ronan	Mission énergie	OK
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	VENTE	Hélène	Chargée mission énergie	OK
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	LALY	Christophe	Chargé mission service Développement	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	DE BLIGNIERES	François Xavier	Chef du service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	LE MENN	Maximilien	Chargé de mission service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	RAMARD	Dominique	Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat,	OK
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	LUCAS	Jean	Président honoraire du CNAM, ingénieur en chef du GREF, conseiller scientifique d'ALREN	OK
DALKIA France	LE TYRANT	Thierry	Chef d'agence commerciale Dalkia (Dalkia Atlantique - Agence Ille-et-Vilaine -	OK
DELTA DORE	LE COINTE	Mathieu	Chef de projet smart grids	OK
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Bretagne	GARNIER	Martine	Mission Biomasse	OK
DREAL Bretagne	BOUCHET	Béatrice	Adjointe à la chef de la division climat énergie construction	OK

Conférence bretonne de l'énergie, GT MDE, le 17/03/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
DREAL Bretagne	LE CORGUILLE	Isabelle	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	LEMARIE	Julien	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	NERAMBOURG	Marie-Claude	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	PAISANT BEASSE	Anicette	Chef de service climat énergie aménagement logement	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	GUILLAUDEUX	Philippe	Conseiller auprès du Délégué régional	OK
ENERCOOP	KAUBER	Markus	Secrétaire Enercoop Bretagne, consultant Enerconnex	OK
ERDF Rennes	DUVAL	Hélène	Chargée de relations institutionnelles à la direction régionale	OK
Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR)	PARNET	Luc	Membre	OK
Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB)	GINIBRE	Pierre	Chargé de mission environnement et métiers	OK
Fédération Régionale du Batiment de Bretagne (FRB)	POIROT	Dominique	Chargé de mission Fédération du Bâtiment	OK
FRSEA Bretagne	COÏC	Maëva	Chargée de mission Environnement	OK
GDF SUEZ Environnement délégation régionale (Rennes)	RAMOS	Sébastien	Délégué régional	OK
GRDF	GOHIN	Patrice	Chef des ventes Bretagne	OK
KERENEO	LE BIHAN	Thierry	Gérant	OK
Pays de Fougères	MARCHAND	Frédéric	Chargé de mission Energie	OK
Pays de Saint-Brieuc	ROUILLE	Roger	Vice président	OK
Pays de Vannes	BIORET	Céline	Conseillère en énergie partagée	OK
PREFECTURE DE REGION	GRAVIERE-TROADEC	Isabelle	Secrétaire générale pour les affaires régionales	OK
Programme Bretagne Environnement + (PBE+)	LETOUCHE	Sylvie	Responsable Environnement & Sécurité UE35, Coordinatrice régionale	OK
Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (RIAC Breizh)	DEBAIZE	Patrick	Membre du CA	OK
Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (RIAC Breizh)	DOARE	Hervé	Président	OK
RTE Ouest	MAURICE	Laurent	Responsable du développement du réseau RTE pour l'Ouest	OK
SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electricité)	HAES	Alain	Chef du Service Energie SDE 22	OK
SDE 35 (Syndicat départemental d'énergie)	LE GENTIL	Claire	Responsable pôle Eclairage	OK
SDE 56 (Syndicat Départemental d'Electricité)	CEREUIL	Edouard	Ingénieur	OK
Voltalis	BINEAU	Mathieu	Directeur général	OK

